

9/11. [REDACTED] [REDACTED] 45 430 BAV

Je suis propriétaire de la parcelle ZC 532 donnant sur le chemin du clos S^t Georges et route de Marolles, qui a été préparé pour un classement zone 2 AU dans le projet de PLUm.

Il existe depuis plusieurs années un projet d'aménagement de cette parcelle. Un permis d'aménager pour 8 lots a été présenté en 2013 puis en 2019 avec des axes défavorables pour des raisons liées au règlement écrit du PLU communal de BAV. Ci-joint 2 plans les terrains sont de surfaces moyennes permettant une « aération » des constructions, conforme à la préservation de l'esprit « rural » et à la qualité de vie sur la Commune de BAV.

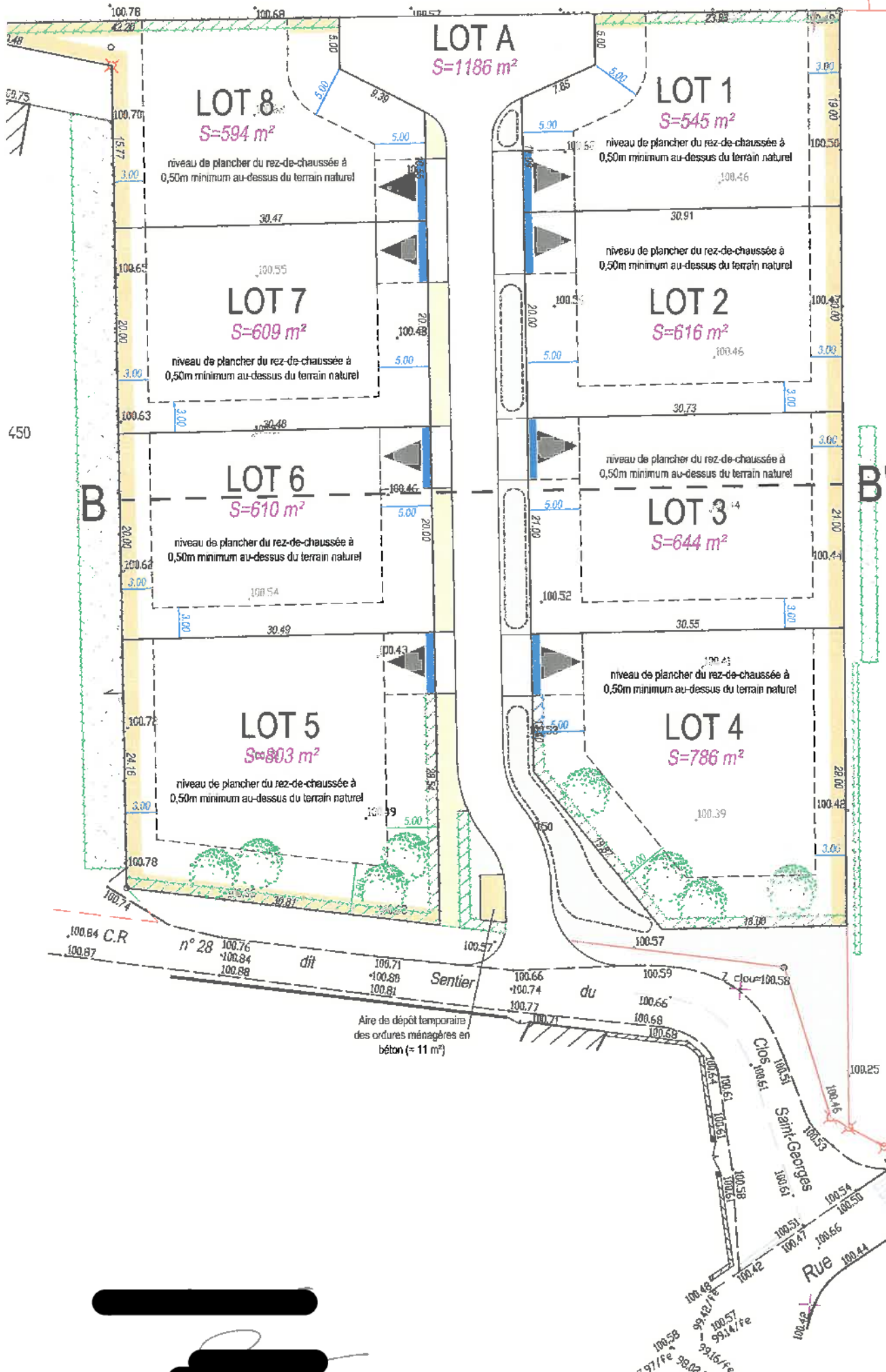
En outre, cette zone d'une capacité très raisonnable, qui pourrait constituer le petit réservoir d'urbanisation de la Commune à moyen terme, est parfaitement desservie par les différents réseaux nécessaires à une opération d'aménagement (eau usée, base Termis

eau potable etc...)

Je vous demande par ailleurs de classer cette zone en Zone 1AU afin de lui permettre d'être urbanisée dans un futur proche. D'autre part, étant classée en 2AU, si le PLU n'est pas modifié ou révisé dans un délai de 6 ans, elle deviendra automatiquement zone agricole. Ce qui pourrait être contraire aux échanges antérieurs avec les différentes équipes municipales, qui n'ont jamais contesté le principe d'urbanisation de ce secteur.

Merci de prendre en considération ma demande.

[Redacted signature]



Légen

-
-
-
-
-
-
-

Princip

ZC n° 531

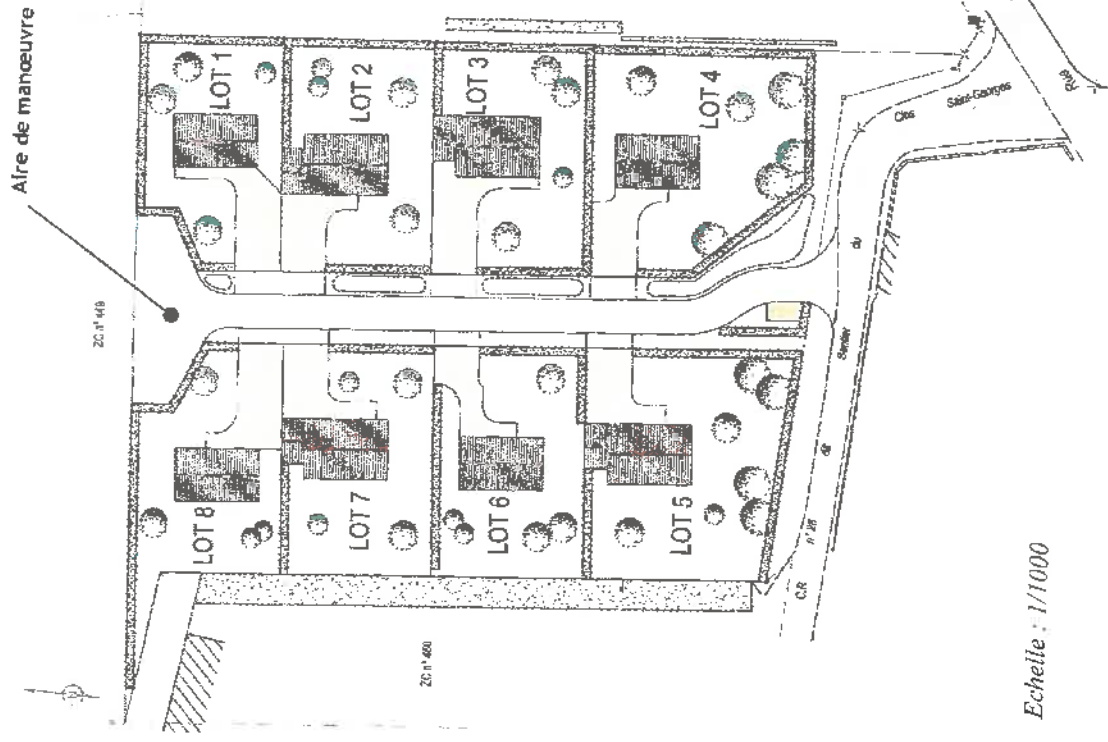
Mard'

Plai
Altir



3.3 Plan de composition

URBANISME
17 OCT. 2019



Echelle : 1/1000